



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **L'ACDFL est heureuse que l'USITC n'ait constaté aucun préjudice dans le cadre de son enquête sur l'importation de bleuets**

11 février 2021 (Ottawa, Ontario) – L'Association canadienne de la distribution de fruits et légumes (ACDFL) est heureuse que la Commission du commerce international des États-Unis (USITC) n'ait constaté aucun préjudice dans le cadre de son enquête de sauvegarde en vertu de l'article 201 relative aux importations de bleuets aux États-Unis.

À la suite du vote de ce matin, l'USITC a annoncé que la Commission « a déterminé que le volume d'importation des *bleuets frais, réfrigérés ou congelés* aux États-Unis n'est pas suffisamment élevé pour constituer une cause substantielle de préjudice grave, ou de menace de préjudice grave, pour le secteur national produisant un article ressemblant à l'article importé aux États-Unis ou directement concurrentiel à celui-ci. Par conséquent, l'enquête prendra fin, et la Commission ne recommandera aucune mesure au président. »

« Nous sommes extrêmement satisfaits des résultats du vote ayant eu lieu aujourd'hui au sein de l'USITC et de la décision venant confirmer que les importations de bleuets aux États-Unis n'entraînent aucun préjudice grave, confie le président de l'ACDFL, Ron Lemaire. L'ACDFL salue les efforts qu'ont déployés le gouvernement du Canada et le secteur du bleuet canadien afin d'obtenir ces résultats. »

L'USITC s'affaire à mener des enquêtes afin d'établir les faits liés aux importations de poivrons, de fraises, de concombres et de courges. Ces enquêtes devraient prendre fin ce printemps.

« Le secteur des fruits et légumes frais est profondément intégré partout en Amérique du Nord. Nous espérons que les conclusions de l'USITC d'aujourd'hui donneront lieu à d'autres constatations semblables dans le cadre des autres enquêtes de la Commission, poursuit M. Lemaire. Le secteur des fruits et légumes frais du Canada est impatient de poursuivre sa relation commerciale solide avec les États-Unis. »

-30-

### **Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec :**

Micken Kokonya

Gestionnaire, Communications et études de marché, Association canadienne de la distribution de fruits et légumes

Téléphone : 613-226-4187, poste 225 | Cellulaire : 613-878-3312

Courriel : [mkokonya@cpma.ca](mailto:mkokonya@cpma.ca)

**À propos de l'Association canadienne de la distribution de fruits et légumes (ACDFL) :**

L'Association canadienne de la distribution de fruits et légumes (ACDFL), dont le siège social se trouve à Ottawa, en Ontario, est un organisme à but non lucratif qui représente des membres aux horizons divers provenant de tous les segments de la chaîne d'approvisionnement dans le secteur des fruits et légumes frais au Canada et qui est responsable de 90 % des ventes de fruits et légumes au pays. L'ACDFL a la chance de représenter un secteur qui est à la fois un moteur économique important pour les communautés et un facteur d'amélioration de la santé et de la productivité de la population canadienne.